

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du lundi 15 décembre 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 176 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Jacques BOUDON - Michel BOULAN - Stéphanie BRAISE - Romain BUCHAUT - Philippe CAHN - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Betty CARVOU - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Christian DENANS - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Maeva GAUTELIER - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Christophe GONZALEZ - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Pierre LEMERY - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Agnès PEYRONNET - Philippe PIGNON - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Fabienne QUIEVREUX - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Magali RAMOS - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Paul SABATINO - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Mireille BENEDETTI représentée par Amapola VENTRON - Moussa BENKACI représenté par Francis TAULAN - Nassera BENMARNIA représentée par Lourdes MOUNIEN - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Doudja BOUKRINE représentée par Guy TEISSIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER

représentée par Bruno GILLES - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Martin CARVALHO représenté par Christian AMIRATY - Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - Sophie CHAVE représentée par Michel AMIEL - Robert DAGORNE représenté par Jean-Jacques COULOMB - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphanie BRAISE - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Audrey GARINO représentée par Jean-Marc COPPOLA - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par Yves WIGT - Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES - Michel ILLAC représenté par Paul SABATINO - Sophie JOISSAINS représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Vincent KORNPROBST représenté par Marcel TOUATI - Nathalie LEFEBVRE représentée par Gaby CHARROUX - Gisèle LELOUIS représentée par Cédric DUDIEUZERE - Maxime MARCHAND représenté par Yannick GUERIN - Hervé MENCHON représenté par Lydia FRENTZEL - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Marie MICHAUD représentée par Laure ROVERA - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Férouz MOKHTARI représenté par Roland CAZZOLA - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER - Yves MORAINE représenté par Catherine PILA - Patrick PAPPALARDO représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Jocelyne POMMIER représentée par Éléonore BEZ - Véronique PRADEL représentée par Sophie ARRIGHI - Pauline ROSSELL représentée par Yannick OHANESSIAN - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Franck SANTOS représenté par Anne REYBAUD - Jean-Pierre SERRUS représenté par Michel ROUX - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Kayané BIANCO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Nicolas BAZZUCCHI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Christian BURLE - Emilie CANNONE - Mathilde CHABOCHE - Lyece CHOULAK - Alexandre DORIOL - Sébastien JIBRAYEL - Éric LE DISSES - Jessie LINTON - Remi MARCENG - Caroline MAURIN - Marc PENA - Claude PICCIRILLO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michèle RUBIROLA - Valérie SANNA - Marie-France SOURD GULINO - Françoise TERME - Ali YATSOU - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sébastien BARLES représenté à 15h11 par Dona RICHARD - Aicha SIF représenté 15H19 par Jean-Marc SIGNES - Eric CASADO représenté à 15h44 par Patrick GRIMALDI - Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h45 par Agnès FRESCHEL - Ferouz MOKHTARI représenté à 16h05 par Roland CAZZOLA - Claude FERCHAT représenté à 16h05 par Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nicole JOULIA représentée à 16h34 par Claudie MORA - Gérard AZIBI représenté à 16h34 par Daniel AMAR.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Stéphane RAVIER à 15h30 - Véronique MIQUELLY à 15h35 - Didier PARAKIAN à 15h36 - Monique FARKAS à 15h38 - GRECH Sophie à 15h38 - Arnaud KELLER à 15h45 - Lourdes MOUNIEN à 15h45 - Samia GHALI à 15h57 - Kayané BIANCO à 16h00 - Stéphanie BRAISE à 16h00 - François TAULAN à 16h00 - Frédéric GUELLE à 16h00 - Serge PEROTTINO à 16h00 - Claudie HUBERT à 16h02 - Lionel DE CALA à 16h02 - Bernard DEFLESSELLES à 16h03 - Christian NERVI à 1h04 - Bernard MARANDAT à 16h05 - René RAIMONDI à 16h05 - Emmanuelle CHARAFE à 16h08 - Gaby CHARROUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h10 - Chantal GARCIA à 16h15 - Catherine VESTIEU à 16h15 - Isabelle CAMPAGNOLA SAVON à 16h15 - Sabine BERNASCONI à 16h15 - Marion BAREILLE à 16H15 - Pascale MORBELLI à 16h27 - Yves MESNARD à 16h30 - Patrick PIN à 16h30 - Olivia FORTIN à 16h36 - Jacques BOUDON à 16h43 - Jean-Louis VINCENT à 16H43 - Jean-Christophe GRUVEL à 16h43.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-003-19106/25/CM

■ Modification de la composition du capital de la SEMAGORA par l'entrée au capital de la Ville d'Aubagne et approbation des modifications des statuts 149931

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La SEMAGORA est une société d'économie mixte créée en novembre 1990 dont l'objet est notamment la gestion de tous équipements publics et d'intérêt public sur le territoire de la ville d'Aubagne.

Par substitution à la communauté d'agglomération du pays d'Aubagne et de l'Etoile, la Métropole Aix-Marseille Provence détient aujourd'hui 64,26% du capital de la SEMAGORA qui assure l'exploitation, la commercialisation et l'organisation du Centre de Congrès Agora dans le cadre d'une délégation de service public.

Par ailleurs, la SEMAGORA assurait jusqu'au 1er janvier 2025 la gestion de la galerie ARGILLA, vitrine des artisans de la filière argile, désormais restituée à la Ville d'Aubagne.

Dans ce contexte, la Société Coopérative et Participative (SCOP) SIGEC, détentrice de 20 parts sociales au capital de la SEMAGORA, a proposé la cession de l'ensemble de ses titres à la Ville d'Aubagne.

Cette opération, d'un montant total de 3 040 euros, a été approuvée par délibération du Conseil municipal de la Ville d'Aubagne en date du 25 mars 2025.

Elle s'inscrit dans une volonté de renforcer l'implication de la commune dans la gouvernance de la SEM, notamment au regard des équipements publics gérés par cette dernière sur le territoire aubagnais.

Conformément aux dispositions de l'article L.1522-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Ville d'Aubagne est désormais appelée à se substituer de plein droit à la SIGEC dans ses obligations et engagements dans le pacte d'actionnaires de la SEMAGORA.

Le capital social de la société est actuellement constitué de la somme de 96 976 euros en numéraire. Sous réserve d'accomplissement des formalités de cession et d'agrément du conseil d'administration prévu aux statuts, il sera nouvellement réparti, comme suit :

Actionnaires	Avant rachat des parts				Après rachat des parts			
	Nb d'actions	Capital	% du capital	Nb de sièges	Nb d'actions	Capital	% du capital	Nb de sièges
Métropole Aix-Marseille Provence	410	62 320 €	64,26%	5	410	62 320 €	64,26%	5
Conseil Départemental 13	50	7 600 €	7,84%	1	50	7 600 €	7,84%	1
Ville de Gémenos	20	3 040 €	3,13%	1	20	3 040 €	3,13%	1
Ville d'Aubagne	0	0 €	0,00%	0	20	3 040 €	3,13%	1
Actionnariat public	480	72 960 €	75,24%	7	500	76 000 €	78,37%	8
Société SUD CARS	58	8 816 €	9,09%	1	58	8 816 €	9,09%	1
CCIMP	30	4 560 €	4,70%	1	30	4 560 €	4,70%	1
SCOP SIGEC	20	3 040 €	3,13%	0	0	0 €	0,00%	0
Audio Performance	20	3 040 €	3,13%	0	20	3 040 €	3,13%	0
Novéa	20	3 040 €	3,13%	0	20	3 040 €	3,13%	0
Banque Populaire Méditerranée	5	760 €	0,78%	0	5	760 €	0,78%	0
Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen	5	760 €	0,78%	0	5	760 €	0,78%	0
Actionnariat privé	158	24 016 €	24,76%	2	138	20 976 €	21,63%	2
Total	638	96 976 €	100,00%	9	638	96 976 €	100,00%	10

Cette opération entraîne une évolution de la répartition du capital, avec une augmentation de la participation du collège public et une diminution corrélative de celle du collège privé, tout en respectant les seuils réglementaires prévus par la législation en vigueur.

Conformément à l'article L.1524-5 du CGCT, la Ville d'Aubagne doit disposer d'au moins un siège au conseil d'administration. Or, la SCOP SIGEC n'en détient aucun. Il est donc proposé de créer un dixième siège (au lieu de neuf). La répartition du capital et les sièges détenus par la Métropole restent inchangés.

Dans ce cadre, la Métropole Aix-Marseille Provence a été saisie par la SEMAGORA du projet de modification de la composition du capital de la société, de l'entrée de la Ville d'Aubagne en qualité de nouvel actionnaire et de la modification de ses statuts. Le conseil d'administration de la société a été informé de ce projet dans sa séance du 24 septembre 2025.

En application des dispositions de l'article L 1524-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, « A peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale, sur la modification portant sur l'objet social, la composition du capital ou les structures des organes dirigeants d'une société d'économie mixte locale ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le projet de modification des statuts annexé à la présente délibération ;
- La délibération de la Ville d'Aubagne n° 24 du 25 mars 2025.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rachat des parts de la SCOP SIGEC par la Ville d'Aubagne entraîne une modification de la composition du capital de la SEM, nécessitant une mise à jour des statuts, notamment de l'article 17 relatif à la composition du conseil d'administration ;
- Que conformément à l'article L.1524-1 du CGCT, cette modification ne peut être validée sans une délibération préalable de l'assemblée délibérante de chaque collectivité actionnaire approuvant le projet de modification statutaire ;
- Que cette modification statutaire est limitée à l'ajustement de la gouvernance de la SEM, sans modification de son objet social ni de ses autres dispositions ;
- Qu'il appartient à la Métropole d'autoriser ses représentants à voter favorablement la modification de la composition de capital de la société et la modification corrélative de ses statuts.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le projet de modification des statuts de la SEMAGORA ci-annexé.

Article 2 :

Les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux instances de la SEMAGORA, sont autorisés à voter en faveur de l'entrée de la Ville d'Aubagne en qualité de nouvel actionnaire et des modifications statutaires corrélatives.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY